

Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Mardi 1 safar 1438 – 1^{er} novembre 2016

159^{ème} année

N° 89

Sommaire

Décrets et Arrêtés

| | |
|--|------|
| Présidence du Gouvernement | |
| Octroi d'un congé pour la création d'une entreprise | 3237 |
| Ministère de la Justice | |
| Fin de détachement d'un magistrat | 3237 |
| Ministère de la Défense Nationale | |
| Nomination d'un membre au conseil d'entreprise du centre national de la cartographie et de télédétection | 3237 |
| Nomination d'un membre au conseil d'entreprise de l'office des logements militaires..... | 3237 |
| Ministère de l'Intérieur | |
| Arrêté du ministre de l'intérieur du 8 octobre 2016, portant délégation de signature | 3237 |
| Ministère des Affaires Etrangères | |
| Nomination d'administrateurs généraux..... | 3238 |

| | |
|---|------|
| Ministère des Finances | |
| Arrêté de la ministre des finances et du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 27 octobre 2016, modifiant et complétant l'arrêté du 9 février 2016, relatif à la fixation des modalités et des critères de l'abandon, par l'Etat, les établissements de crédit ayant la qualité de banque et les sociétés de recouvrement des créances filiales de banques, des montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles et fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission régionale chargée de l'examen des dossiers d'abandon | 3238 |
| Ministère de l'Industrie et du Commerce | |
| Nomination du président et de membres au conseil d'orientation du centre d'affaires d'intérêt public économique du gouvernorat de Tozeur..... | 3241 |
| Ministère de l'Education | |
| Nomination d'un directeur..... | 3241 |
| Nomination de sous-directeurs | 3241 |
| Nomination de chefs de service..... | 3241 |
| Ministère de l'Energie, des Mines et des Energies Renouvelables | |
| Nomination d'un membre au conseil d'établissement de l'office national des mines | 3243 |
| Nomination d'un membre au conseil d'administration de la compagnie des transports par pipe-lines au Sahara | 3243 |
| Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche | |
| Arrêté de la ministre des finances et du ministre de l'agriculture des ressources hydrauliques et de la pêche du 31 octobre 2016, modifiant l'arrêté du 4 novembre 1998, fixant le montant de la subvention sur le gasoil consommé par les bateaux de pêche | 3243 |
| Nomination de directeurs | 3244 |
| Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire | |
| Maintien en activité dans le secteur public..... | 3244 |
| Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte général du corps des architectes de l'administration au titre de l'année 2016..... | 3244 |
| Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général du corps commun des ingénieurs des administrations publiques au titre de l'année 2016..... | 3245 |
| Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte en chef du corps des architectes de l'administration au titre de l'année 2016..... | 3245 |
| Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte en chef du corps des architectes de l'administration au titre de l'année 2016 à l'agence urbaine du Grand Tunis relevant du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire | 3246 |
| Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'urbaniste en chef du corps des urbanistes de l'administration au titre de l'année 2016 | 3246 |
| Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef du corps commun des ingénieurs des administrations publiques au titre de l'année 2016..... | 3247 |

| | |
|--|------|
| Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2016 | 3247 |
| Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2016... | 3248 |
| Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur conseiller du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2016 ... | 3248 |
| Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur principal du corps commun des ingénieurs des administrations publiques au titre de l'année 2016..... | 3249 |
| Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2016 | 3249 |
| Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2016 | 3250 |
| Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2016 à l'agence urbaine du Grand Tunis relevant du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire | 3250 |
| Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2016 | 3251 |
| Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien ou corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2016 à l'agence urbaine du Grand Tunis relevant du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire | 3251 |
| Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'adjoint technique du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2016 | 3252 |
| Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'adjoint technique au corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2016 à l'agence urbaine du Grand Tunis relevant du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire | 3252 |
| Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'attaché d'administration du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2016... | 3253 |
| Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de secrétaire d'administration du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2016 ... | 3253 |
| Nomination d'un directeur..... | 3254 |
| Nomination de sous-directeurs | 3254 |
| Nomination de chefs de service..... | 3254 |

Ministère de la Santé

| | |
|---|------|
| Arrêté de la ministre de la santé du 1 ^{er} novembre 2016, portant délégation de signature en matière disciplinaire..... | 3254 |
| Arrêté de la ministre de la santé du 1 ^{er} novembre 2016, portant délégation de signature | 3255 |
| Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur..... | 3255 |
| Nomination d'un sous-directeur | 3255 |
| Nomination d'un chef de service..... | 3255 |
| Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'hôpital d'enfants Bechir Hamza de Tunis | 3255 |
| Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'hôpital Sahloul de Sousse..... | 3255 |
| Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'institut Mohamed Kassab d'Orthopédie de Ksar Said | 3255 |
| Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'hôpital Hedi Chaker de Sfax | 3255 |
| Nomination d'un membre au conseil d'administration du centre de traumatologie et des grands brûlés de Ben Arous | 3256 |

Ministère des Affaires Sociales

| | |
|--|------|
| Arrêté du ministre des affaires sociales du 1 ^{er} novembre 2016, portant délégation de signature | 3256 |
|--|------|

Ministère des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique

| | |
|---|------|
| Nomination de membres au conseil d'administration de l'office national des postes | 3256 |
| Nomination d'un membre au conseil d'entreprise de l'agence nationale de certification électronique..... | 3256 |
| Nomination d'un membre au conseil d'entreprise du centre d'information, de formation, de documentation et d'études en technologies des communications | 3256 |

Ministère des Affaires Culturelles

| | |
|--------------------------------|------|
| Nomination d'un directeur..... | 3257 |
|--------------------------------|------|

Ministère du Transport

| | |
|--------------------------------------|------|
| Nomination d'un directeur..... | 3257 |
| Nomination de sous-directeurs | 3257 |
| Nomination d'un chef de service..... | 3257 |

Ministère des Affaires de la Jeunesse et du Sport

| | |
|--|------|
| Arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 1 ^{er} novembre 2016, portant délégation de signature au matière disciplinaire | 3257 |
| Arrêtés de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 1 ^{er} novembre 2016, portant délégation de signature | 3258 |

Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance

| | |
|--------------------------------------|------|
| Nomination d'un sous-directeur | 3263 |
| Nomination de chefs de service..... | 3264 |

Ministère de la Fonction Publique et de la Gouvernance

| | |
|---|------|
| Décret gouvernemental n° 2016-1225 du 27 octobre 2016, portant prorogation des dispositions de l'article 23 du décret n° 2013-5093 du 22 novembre 2013, relatif au comité du contrôle d'Etat relevant de la Présidence du gouvernement et fixant le statut particulier de ses membres ... | 3264 |
|---|------|

décrets et arrêtés

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Par décret gouvernemental n° 2016-1222 du 27 octobre 2016.

Un congé pour création d'entreprise de Madame Imen Bahroun Ben Mrad, rédacteur conseiller adjoint, est prolongé d'une année non renouvelable, à compter du 24 juillet 2016.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Par décret gouvernemental n° 2016-1223 du 27 octobre 2016.

Est mis fin au détachement de Madame Monia Ammar, magistrat de troisième grade auprès du ministère du développement et de la coopération internationale (agence tunisienne de la coopération technique), à compter du 1^{er} juillet 2016.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Par arrêté du ministre de la défense nationale du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Khaled Bahri, technicien en chef, est nommé membre représentant du ministère de développement, de l'investissement et de la coopération internationale au conseil d'entreprise du centre national de la cartographie et de télédétection, et ce, en remplacement de Monsieur Akrem Tarhouni.

Par arrêté du ministre de la défense nationale du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Majdi Sallami est nommé membre représentant le ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale au conseil d'entreprise de l'office des logements militaires, et ce, en remplacement de Madame Sana Azouzi.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêté du ministre de l'intérieur du 8 octobre 2016, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2014-208 du 24 novembre 2014,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 15 septembre 2016, chargeant Monsieur Hichem Marrak, administrateur conseiller de l'intérieur, des fonctions de directeur des bâtiments et des équipements, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur.

Arrête :

article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Hichem Marrak, administrateur conseiller de l'intérieur, chargé des fonctions de directeur des bâtiments et des équipements, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de direction des bâtiments et des équipements, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 15 septembre 2016 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 8 octobre 2016.

Le ministre de l'intérieur

Hédi Mejdoub

**MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES**

Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 27 septembre 2016.

Messieurs cités ci-dessous, sont nommés dans le grade d'administrateur général du corps administratif commun des administrations publiques au ministère des affaires étrangères :

- Rached Baccara,
- Abdelhamid Cherif.

MINISTERE DES FINANCES

Arrêté de la ministre des finances et du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 27 octobre 2016, modifiant et complétant l'arrêté du 9 février 2016, relatif à la fixation des modalités et des critères de l'abandon, par l'Etat, les établissements de crédit ayant la qualité de banque et les sociétés de recouvrement des créances filiales de banques, des montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles et fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission régionale chargée de l'examen des dossiers d'abandon.

La ministre des finances et le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014, telle que modifiée par la loi n° 2015-18 du 2 juin 2015 et la loi n° 2015-30 du 18 août 2015, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015 et notamment son article 27 et la loi n° 2015-53 du 25 décembre 2015, portant loi de finances pour l'année 2016 et notamment son article 78,

Vu le décret n° 75-316 du 30 mai 1975, fixant les attributions du ministère des finances,

Vu le décret n° 2001-419 du 13 février 2001, fixant les attributions du ministère de l'agriculture,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du 9 février 2016, relatif à la fixation des modalités et des critères de l'abandon, par l'Etat, les établissements de crédit ayant la qualité de banque et les sociétés de recouvrement des créances filiales de banques, des montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles et fixant la composition et le mode de fonctionnement de la commission régionale chargée de l'examen des dossiers d'abandon.

Arrêtent :

Article premier - Est ajoutée l'expression "les associations de microcrédits" au titre de l'arrêté du 9 février 2016 comme suit :

Arrêté du ministre des finances et du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 9 février 2016, relatif à la fixation des modalités et des critères de l'abandon, par l'Etat, les établissements de crédit ayant la qualité de banque, les sociétés de recouvrement des créances filiales de banques et les associations de microcrédits, des montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles et fixant la composition et le mode de fonctionnement de la commission régionale chargée de l'examen des dossiers d'abandon.

Art. 2 - Sont abrogées les dispositions du premier paragraphe de l'article 2, du premier tiret de l'article 3, du premier paragraphe et premier tiret de l'article 4, du premier paragraphe de l'article 5 et du sixième et septième tiret de l'article 8 et le deuxième paragraphe de l'article 9 de l'arrêté du 9 février 2016 susvisé et remplacées par les dispositions suivantes :

Article 2 premier paragraphe (nouveau) - L'abandon des montants dus en principal et intérêt au titre des crédits agricoles obtenus jusqu'au 31 décembre 2012 et dont le montant total en principal par agriculteur ou pêcheur n'excède pas trois mille dinars (3000 dinars), se fait d'une manière automatique de la base de données des établissements de crédit ayant la qualité de banque, des sociétés de recouvrement des créances filiales de banques et des associations de microcrédits, dans le cadre de la ligne de financement mis à la disposition de la banque tunisienne de solidarité, sans exiger la présentation de demandes par les intéressés à cet effet.

Article 3 premier tiret (nouveau) - Les intéressés présentent des demandes, en l'objet, à l'agence de la banque ou l'association de microcrédits concernées dans un délais ne dépassant pas 31 décembre 2016.

Article 4 premier paragraphe (nouveau) - Les mesures mentionnées aux articles 2 et 3 du présent arrêté concernent les montants des crédits agricoles accordés sur les ressources du budget de l'Etat, des crédits extérieurs empruntés directement par l'Etat ou sur celles des associations de microcrédits, dans le cadre de la ligne de financement mis à la disposition de la banque tunisienne de solidarité, ou sur les ressources propres des établissements de crédits ayant la qualité de banque et les créances cédées aux sociétés de recouvrement des créances filiales de banques comme suit :

Premier tiret (nouveau) - Concernant les crédits accordés sur les ressources du budget de l'Etat ou sur les crédits extérieurs empruntés directement par l'Etat ou sur celles des associations de microcrédits, dans le cadre de la ligne de financement mis à la disposition de la banque tunisienne de solidarité : l'Etat abandonne le montant total en principal, intérêts conventionnels et intérêts de retard au titre des crédits agricoles obtenus jusqu'au 31 décembre 2012 dus par les agriculteurs et pêcheurs concernés par les mesures d'abandon.

Article 5 premier paragraphe (nouveau) - Les agriculteurs et les pêcheurs doivent déposer leurs demandes directement auprès de l'agence de la banque ou l'association de microcrédits concernées conformément au formulaire annexé au présent arrêté, accompagnées d'une copie de la carte d'identité nationale. La dite agence ou association procède à une étude préliminaire des dossiers des concernés et les transmet au commissariat régional au développement

agricole comportant les données sur l'endettement (date d'obtention du crédit, montant en principal, montant total de l'endettement...), et ce, dans un délai ne dépassant pas une semaine, à compter de la date de dépôt de la demande.

Article 8 :

Sixième tiret (nouveau) : - La transmission des décisions susvisées à la banque ou l'association de microcrédits concernée qui se charge d'informer l'agriculteur ou le pêcheur bénéficiaire de l'abandon.

Septième tiret (nouveau) : - D'informer les personnes intéressées, via la banque ou l'association concernée, des demandes ayant fait l'objet de refus.

Article 9 deuxième paragraphe (nouveau) - Les travaux de la commission s'achèvent dès la finalisation de l'étude des dossiers déposés au plus tard le 31 décembre 2016 auprès des agences des banques ou des associations de microcrédits concernées.

Art. 3 - Est ajouté à l'article 6 de l'arrêté du 9 février 2016 susvisé, un tiret ainsi libellé :

- Représentant de l'association concernée : membre.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 octobre 2016.

La ministre des finances

Lamia Boujnah Zribi

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche

Samir Attaieb

Vi

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

ANNEXE

Le / /

A l'attention du Monsieur le Président de
l'association de microcrédits

Objet : Demande de bénéfice d'abandon.

Pièces jointes : Copie de la carte d'identité nationale.

Je soussigné....., titulaire de la carte d'identité nationale n°et du numéro permanent....., sollicite, par la présente, la soumission de mon dossier à la commission régionale chargée du traitement de l'endettement du secteur de l'agriculture et de pêche en vue d'étudier la possibilité d'abandon des montants dus en principal et intérêts conformément à l'article 79 de la loi de finances pour l'année 2014, telle que modifiée par la loi n° 2015-18 du 2 juin 2015, la loi n° 2015-30 du 18 août 2015, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015 et notamment son article 27 et la loi n° 2015-53 du 25 décembre 2015, portant loi de finances pour l'année 2016 et notamment son article 78.

Je déclare sur l'honneur que :

- () Je n'ai pas de dettes agricoles envers d'autres banques.
- () J'ai des dettes agricoles envers : - la banque.....
 - la banque.....
 - la banque.....

Adresse :
.....

Numéro de téléphone :

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes considérations distinguées.

signature

Par arrêté du ministre de l'industrie et du commerce du 20 octobre 2016.

Les personnes dont les noms suivent, sont nommées au conseil d'orientation du centre d'affaires d'intérêt public économique du gouvernorat de Tozeur :

- Monsieur Mohamed Bedoui, homme d'affaires en remplacement de Monsieur Ala El Iffa : président,
- Madame Yosra Tir Ellil, représentante de la chambre de commerce et de l'industrie du Sud-Ouest, en remplacement de Madame Fatma Yacoubi : membre,
- Monsieur Anouar El Chitoui, représentant du commissariat régional du tourisme en remplacement de Madame Zohra Lammouchi : membre.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Mohamed Habib Chabbi, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de directeur du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire, au commissariat régional de l'éducation à Kairouan.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Mahmoud Aloui, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'enseignement, de la formation et de l'évaluation du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire, au commissariat régional de l'éducation à Kairouan.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 1^{er} novembre 2016.

Madame Najet Ourghemmi épouse Dhouibi, professeur principal des écoles primaires, est chargée des fonctions de sous-directeur de la vie scolaire et des affaires des élèves du cycle primaire à la direction du cycle primaire, au commissariat régional de l'éducation à Kairouan.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Mahmoud Abdellaoui, professeur de l'enseignement principal hors classe, est chargé des fonctions de sous-directeur des ressources humaines au secrétariat général, au commissariat régional de l'éducation à Kairouan.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Tarek Rezgui, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de sous-directeur des ressources humaines au secrétariat général, au commissariat régional de l'éducation à Ben Arous.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Riadh Dallal, administrateur en chef de l'éducation, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'évaluation et de la qualité à la direction de l'évaluation, de la qualité et des technologies de l'information et de la communication, au commissariat régional de l'éducation à Manouba.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Chihab Ben Ali, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'évaluation et de la qualité à la direction de l'évaluation, de la qualité et des technologies de l'information et de la communication, au commissariat régional de l'éducation à Kairouan.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Chadli Bahrouni, inspecteur des écoles primaires, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'enseignement, de la formation et de l'évaluation du cycle primaire à la direction du cycle primaire, au commissariat régional de l'éducation à Kairouan.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Lotfi Farjaoui, professeur principal des écoles primaires, est chargé des fonctions de chef de service de l'évaluation et des examens scolaires du cycle primaire à la direction du cycle primaire, au commissariat régional de l'éducation à Kairouan.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Lotfi Ftiti, professeur principal des écoles primaires, est chargé des fonctions de chef de service l'enseignement et de la formation du cycle primaire à la direction du cycle primaire, au commissariat régional de l'éducation à Kairouan.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Lotfi Jablaoui, administrateur conseiller de l'éducation, est chargé des fonctions de chef de bureau des affaires juridiques au commissariat régional de l'éducation à Kairouan.

En application des dispositions de l'article 28 du décret n° 2010-2205 du 6 septembre 2010, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Khaled Sakni, professeur de l'enseignement principal hors classe, est chargé des fonctions de chef de service de l'évaluation et des examens scolaires du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire, au commissariat régional de l'éducation à Kairouan.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Hatem Abidi, administrateur conseiller de l'éducation, est chargé des fonctions de chef de service des équipements et de la maintenance au secrétariat général, au commissariat régional de l'éducation à Kairouan.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 1^{er} novembre 2016.

Madame Hayet Wahabi, administrateur conseiller de l'éducation, est chargée des fonctions de chef de bureau des relations avec le citoyen au commissariat régional de l'éducation à Ben Arous.

En application des dispositions de l'article 28 du décret n° 2010-2205 du 6 septembre 2010, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale

Par arrêté du ministre de l'éducation du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Houcine Azzi, professeur de l'enseignement principal hors classe, est chargé des

fonctions de chef de service de la gestion du personnel des écoles préparatoires et des lycées au secrétariat général, au commissariat régional de l'éducation à Ben Arous.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Mourad Amdouni, professeur principal hors classe, est chargé des fonctions de chef de service des activités culturelles, sportives et sociales du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire, au commissariat régional de l'éducation à Ben Arous.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 1^{er} novembre 2016.

Madame Monia Daasi, professeur principal émérite, est chargée des fonctions de chef de service de la gestion du personnel des écoles primaires au secrétariat général, au commissariat régional de l'éducation à Ben Arous.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Moufida Mssousi épouse Taboubi, professeur principal émérite, est chargée des fonctions de chef du bureau des relations avec le citoyen au commissariat régional de l'éducation à l'Ariana.

En application des dispositions de l'article 28 du décret n° 2010-2205 du 6 septembre 2010, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Chadli Jhinaoui, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de chef de service des activités culturelles, sportives et sociales du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire, au commissariat régional de l'éducation à l'Ariana.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Haimen Rezgui, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de chef de service des activités culturelles, sportives et sociales du cycle primaire à la direction du cycle primaire, au commissariat régional de l'éducation à Manouba.

**MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES
ET DES ENRGIES RENOUVELABLES**

Par arrêté de la ministre de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Mohamed Hadhri est nommé membre représentant la banque centrale de Tunis au conseil d'établissement de l'office national des mines, et ce, en remplacement de Monsieur Abderraouf Kallel.

Par arrêté de la ministre de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables du 1^{er} novembre 2016.

Madame Saloua Lagha est nommée administrateur représentant la banque centrale de Tunisie au conseil d'administration de la compagnie des transports par pipe-lines au Sahara, et ce, en remplacement de Monsieur Ali Mejri.

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
ET DE LA PECHE**

Arrêté de la ministre des finances et du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 31 octobre 2016, modifiant l'arrêté du 4 novembre 1998, fixant le montant de la subvention sur le gasoil consommé par les bateaux de pêche.

La ministre des finances et le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 94-13 du 31 janvier 1994, relative à l'exercice de la pêche, telle que complétée par la loi n° 2013-34 du 21 septembre 2013,

Vu la loi n° 97-88 du 29 décembre 1997, portant loi de finances pour la gestion 1998 et notamment son article 65,

Vu le décret n° 82-1351 du 12 octobre 1982, fixant les conditions et les modalités d'intervention du fonds de soutien à la pêche, ensemble le textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier en date le décret n° 2004-1765 du 27 juillet 2004,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté des ministres des finances et de l'agriculture du 4 novembre 1998, fixant le montant de la subvention sur le gasoil consommé par les bateaux de pêche, tel que modifié par l'arrêté du 7 janvier 2009 et par l'arrêté du 26 avril 2011,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 26 juin 2015, fixant le type des instruments permettant le recueil des informations instantanées relatives aux positions des unités de pêches en mer et le type des unités devant en être équipées.

Arrêtent :

Article premier - Sont abrogées les dispositions du paragraphe premier de l'article premier et l'article 3 de l'arrêté du 4 novembre 1998 susvisé et remplacées par les dispositions suivantes :

Article premier (paragraphe premier nouveau):

Le montant de la subvention est fixé à quarante cinq pour cent par litre de gasoil consommé par les bateaux de pêche exerçant dans la zone Nord s'étendant de la frontière Tuniso-Algérienne, au parallèle passant par le phare Borj Kélibia et dont les ports de servitude sont situés dans les gouvernorats de Jendouba, Béja, Bizerte, Ariana, Tunis, Ben Arous et Nabeul.

Article 3 (nouveau) :

- Le montant de la subvention est fixé à trente cinq pour cent par litre de gasoil consommé par les chalutiers autorisés à pêcher dans le Golfe de Tunis, ainsi qu'aux bateaux de pêche exerçant en dehors de la zone Nord mentionnée dans l'article premier du présent arrêté.

- Cette subvention est élevée de cinq pour cent pour les unités de pêche susvisé au premier tiret dont la longueur dépasse les 15 mètres et équipées en instruments permettant le recueil des informations instantanées relatives aux leurs positions en mer et en situation fonctionnelle conformément à la législation en vigueur.

Art. 2 - Les dispositions du présent arrêté sont appliquées à compter du 1^{er} septembre 2016.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 31 octobre 2016.

La ministre des finances

Lamia Boujnah Zribi

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche

Samir Attaieb

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 30 septembre 2016.

Monsieur Badr Dhahri, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de chef de division de reboisement et de la protection des sols au commissariat régional au développement agricole de Ben Arous.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 30 septembre 2016.

Madame Leila Laâbidi, ingénieur en chef, est chargée des fonctions de chef de division de l'agriculture biologique au commissariat régional au développement agricole de Ben Arous.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,
DE L'HABITAT ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Par décret gouvernemental n° 2016-1224 du 27 octobre 2016.

Monsieur Farid Somaali, technicien principal au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, est maintenu en activité pour une année après atteinte de l'âge légal de la retraite, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte général du corps des architectes de l'administration au titre de l'année 2016.

Le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-1569 du 15 juillet 1999, fixant le statut particulier du corps des architectes de l'administration, tel qu'il a été complété par le décret n° 2009-116 du 21 janvier 2009,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 20 octobre 1999, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte général du corps des architectes de l'administration.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, le 14 décembre 2016 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte général du corps des architectes de l'administration au titre de l'année 2016.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux (2) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidats est fixée au 14 novembre 2016.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 octobre 2016.

*Le ministre de l'équipement, de l'habitat
et de l'aménagement du territoire*

Mohamed Salah Arfaoui

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général du corps commun des ingénieurs des administrations publiques au titre de l'année 2016.

Le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps commun des ingénieurs des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 31 juillet 1999, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, le 14 décembre 2016 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général du corps commun des ingénieurs des administrations publiques au titre de l'année 2016.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à cinq (5) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidats est fixée au 14 novembre 2016.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 octobre 2016.

*Le ministre de l'équipement, de l'habitat
et de l'aménagement du territoire*

Mohamed Salah Arfaoui

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte en chef du corps des architectes de l'administration au titre de l'année 2016.

Le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-1569 du 15 juillet 1999, fixant le statut particulier du corps des architectes de l'administration, tel qu'il a été complété par le décret n° 2009-116 du 21 janvier 2009,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 20 octobre 1999, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte en chef du corps des architectes de l'administration.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, le 14 décembre 2016 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte en chef du corps des architectes de l'administration au titre de l'année 2016.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à cinq (5) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidats est fixée au 14 novembre 2016.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 octobre 2016.

*Le ministre de l'équipement, de l'habitat
et de l'aménagement du territoire*

Mohamed Salah Arfaoui

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte en chef du corps des architectes de l'administration au titre de l'année 2016 à l'agence urbaine du Grand Tunis relevant du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

Le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu la loi n° 95-108 du 25 décembre 1995, portant création de l'agence urbaine du Grand Tunis,

Vu le décret n° 99-1569 du 15 juillet 1999, fixant le statut particulier du corps des architectes de l'administration, tel qu'il a été complété par le décret n° 2009-116 du 21 janvier 2009,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 20 octobre 1999, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte en chef du corps des architectes de l'administration.

Arrête :

Article premier - Est ouvert à l'agence urbaine du Grand Tunis relevant du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, le 16 décembre 2016 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte en chef du corps des architectes de l'administration au titre de l'année 2016.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidats est fixée au 16 novembre 2016 au siège de l'agence urbaine du Grand Tunis.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 octobre 2016.

*Le ministre de l'équipement, de l'habitat
et de l'aménagement du territoire*

Mohamed Salah Arfaoui

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'urbaniste en chef du corps des urbanistes de l'administration au titre de l'année 2016.

Le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-1380 du 21 juin 1999, fixant le statut particulier du corps des urbanistes de l'administration, tel qu'il a été complété par le décret n° 2009-115 du 21 janvier 2009,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du ministre de l'Equipement et de l'Habitat du 20 octobre 1999, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'urbaniste en chef du corps des urbanistes de l'administration.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, le 14 décembre 2016 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'urbaniste en chef du corps des urbanistes de l'administration au titre de l'année 2016.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidats est fixée au 14 novembre 2016.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 octobre 2016.

*Le ministre de l'équipement, de l'habitat
et de l'aménagement du territoire*

Mohamed Salah Arfaoui

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef du corps commun des ingénieurs des administrations publiques au titre de l'année 2016.

Le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999 fixant le statut particulier au corps commun des ingénieurs des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 31 juillet 1999, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, le 14 décembre 2016 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef du corps commun des ingénieurs des administrations publiques au titre de l'année 2016.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à vingt six (26) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidats est fixée au 14 novembre 2016.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 octobre 2016.

*Le ministre de l'équipement, de l'habitat
et de l'aménagement du territoire*

Mohamed Salah Arfaoui

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2016.

Le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 31 mars 2016, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef au corps technique commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, le 14 décembre 2016 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2016.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à dix (10) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidats est fixée au 14 novembre 2016.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 octobre 2016.

*Le ministre de l'équipement, de l'habitat
et de l'aménagement du territoire*

Mohamed Salah Arfaoui

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2016.

Le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, portant statut particulier du corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du chef du gouvernement du 16 avril 2013, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef du corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, le 14 décembre 2016 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2016.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidats est fixée au 14 novembre 2016.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 octobre 2016.

*Le ministre de l'équipement, de l'habitat
et de l'aménagement du territoire*

Mohamed Salah Arfaoui

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur conseiller du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2016.

Le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, portant statut particulier du corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du chef du gouvernement du 19 mars 2013, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur conseiller, du corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, le 14 décembre 2016 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur conseiller du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2016.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à trois (3) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidats est fixée au 14 novembre 2016.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 octobre 2016.

*Le ministre de l'équipement, de l'habitat
et de l'aménagement du territoire*

Mohamed Salah Arfaoui

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur principal du corps commun des ingénieurs des administrations publiques au titre de l'année 2016.

Le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, portant statut particulier du corps commun des ingénieurs des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2014-2285 du 30 juin 2014,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable du 30 octobre 2014, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur principal du corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, le 14 décembre 2016 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur principal du corps commun des ingénieurs des administrations publiques au titre de l'année 2016.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidats est fixée au 14 novembre 2016.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 octobre 2016.

*Le ministre de l'équipement, de l'habitat
et de l'aménagement du territoire*

Mohamed Salah Arfaoui

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2016.

Le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement du 30 octobre 2012, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal au corps technique commun des administrations publiques, tel que modifié par l'arrêté du 11 décembre 2015.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, le 14 décembre 2016 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2016.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à cinquante cinq (55) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidats est fixée au 14 novembre 2016.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 octobre 2016.

*Le ministre de l'équipement, de l'habitat
et de l'aménagement du territoire*

Mohamed Salah Arfaoui

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2016.

Le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, portant statut particulier du corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du chef du gouvernement du 19 mars 2013, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur du corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, le 14 décembre 2016 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2016.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à onze (11) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidats est fixée au 14 novembre 2016.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 octobre 2016.

*Le ministre de l'équipement, de l'habitat
et de l'aménagement du territoire*

Mohamed Salah Arfaoui

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2016 à l'agence urbaine du Grand Tunis relevant du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

Le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu la loi n° 95-108 du 25 décembre 1995, portant création de l'agence urbaine du Grand Tunis,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, fixant le statut particulier au corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du chef du gouvernement du 19 mars 2013, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur du corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert à l'agence urbaine du grand Tunis relevant du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, le 16 décembre 2016 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2016.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à trois (3) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidats est fixée au 16 novembre 2016 au siège de l'agence urbaine du Grand Tunis.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 octobre 2016.

*Le ministre de l'équipement, de l'habitat
et de l'aménagement du territoire*

Mohamed Salah Arfaoui

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2016.

Le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement du 30 octobre 2012, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien au corps technique commun des administrations publiques, tel que modifié par l'arrêté du 11 décembre 2015.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, le 14 décembre 2016 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2016.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à onze (11) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidats est fixée au 14 novembre 2016.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 octobre 2016.

*Le ministre de l'équipement, de l'habitat
et de l'aménagement du territoire*

Mohamed Salah Arfaoui

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien ou corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2016 à l'agence urbaine du Grand Tunis relevant du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

Le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu la loi n° 95-108 du 25 décembre 1995 portant création de l'agence urbaine du Grand Tunis,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement du 30 octobre 2012, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien au corps technique commun des administrations publiques, tel que modifié par l'arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 11 décembre 2015.

Arrête :

Article premier - Est ouvert à l'agence urbaine du Grand Tunis relevant du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, le 16 décembre 2016 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien au corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2016.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidats est fixée au 16 novembre 2016 au siège de l'agence urbaine du Grand Tunis.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 octobre 2016.

*Le ministre de l'équipement, de l'habitat
et de l'aménagement du territoire*

Mohamed Salah Arfaoui

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'adjoint technique du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2016.

Le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement du 30 octobre 2012, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'adjoint technique au corps technique commun des administrations publiques, tel que modifié par l'arrêté du 11 décembre 2015.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, le 14 décembre 2016 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'adjoint technique du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2016.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidats est fixée au 14 novembre 2016.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 octobre 2016.

*Le ministre de l'équipement, de l'habitat
et de l'aménagement du territoire*

Mohamed Salah Arfaoui

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'adjoint technique au corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2016 à l'agence urbaine du Grand Tunis relevant du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

Le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu la loi n° 95-108 du 25 décembre 1995, portant création de l'agence urbaine du Grand Tunis,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques.

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement du 30 octobre 2012, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'adjoint technique ou corps technique commun des administrations publiques, tel que modifié par l'arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 11 décembre 2015.

Arrête :

Article premier - Est ouvert à l'agence urbaine du Grand Tunis relevant du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, le 16 décembre 2016 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'adjoint technique ou corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2016.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidats est fixée au 16 novembre 2016 au siège de l'agence urbaine du Grand Tunis.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 octobre 2016.

*Le ministre de l'équipement, de l'habitat
et de l'aménagement du territoire*

Mohamed Salah Arfaoui

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'attaché d'administration du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2016.

Le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, portant statut particulier du corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du chef du gouvernement du 1^{er} août 2012, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'attaché d'administration du corps administratif commun des administrations publiques, tel que complété par l'arrêté du 28 septembre 2012 et modifié par l'arrêté du 20 novembre 2015.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, le 14 décembre 2016 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'attaché d'administration du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2016.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à dix (10) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidats est fixée au 14 novembre 2016.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 octobre 2016.

*Le ministre de l'équipement, de l'habitat
et de l'aménagement du territoire*

Mohamed Salah Arfaoui

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 27 octobre 2016, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de secrétaire d'administration du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2016.

Le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, portant statut particulier du corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du chef du gouvernement du 1^{er} août 2012, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de secrétaire d'administration du corps administratif commun des administrations publiques, tel que complété par l'arrêté du 28 septembre 2012 et modifié par l'arrêté du 20 novembre 2015.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, le 14 décembre 2016 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de secrétaire d'administration du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2016.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à dix (10) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidats est fixée au 14 novembre 2016.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 octobre 2016.

*Le ministre de l'équipement, de l'habitat
et de l'aménagement du territoire*

Mohamed Salah Arfaoui

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Karem Kamergi, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur de l'unité de gestion par objectifs pour l'achèvement de la réalisation des projets d'aménagement et de modernisation du réseau routier classé de l'Etat et confiée par la banque africaine de développement, avec emploi et avantages de directeur d'administration centrale, à compter du 11 septembre 2016.

Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Dhirar Chahba, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de sous-directeur du suivi des études d'exécution, du suivi de l'exécution des travaux et de la coordination des chantiers au niveau régional à l'unité de gestion par objectifs pour l'achèvement de la réalisation des projets d'aménagement et de modernisation du réseau routier classé de l'Etat et cofinancé par la banque africaine de développement, au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, à compter du 11 septembre 2016.

Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Jilani Djelassi, analyste en chef, est chargé des fonctions de sous-directeur à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat, au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 1^{er} novembre 2016.

Madame Imen Boukhlikhil, architecte principal, est chargée des fonctions de chef de service des recours à la direction de l'urbanisme, au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 1^{er} novembre 2016.

Madame Latifa Chokri, ingénieur principal, est chargée des fonctions de chef de service de la supervision et du suivi de l'exécution des travaux de la composante relative à l'élimination des points noirs, à l'unité de gestion par objectifs pour l'achèvement de la réalisation des projets d'aménagement et de modernisation du réseau routier classé de l'Etat et cofinancé par la banque africaine de développement au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

Arrêté de la ministre de la santé du 1^{er} novembre 2016, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

La ministre de la santé,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu la loi n° 2015-33 du 17 août 2015, portant fixation des emplois civils supérieurs conformément aux dispositions de l'article 92 de la constitution,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etats à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 81-793 du 9 juin 1981, portant organisation des services de l'administration centrale du ministère de la santé publique, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2006-746 du 13 mars 2006 et le décret n° 2007-3017 du 27 novembre 2007,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-1216 du 18 octobre 2016, chargeant Monsieur Hichem Mechichi, contrôleur général des services publics, chef de cabinet de la ministre de la santé, à compter du 9 septembre 2016.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif et conformément au décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Hichem Mechichi, chef de cabinet de la ministre de la santé, est habilité à signer par délégation de la ministre de la santé, le droit de signature des rapports de traduction devant le conseil de discipline et des décisions des sanctions disciplinaires, à l'exception de la sanction de révocation.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 9 septembre 2016.

Tunis, le 1^{er} novembre 2016.

La ministre de la santé
Samira Meraï Feriaa

Arrêté de la ministre de la santé du 1^{er} novembre 2016, portant délégation de signature.

La ministre de la santé,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu la loi n° 2015-33 du 17 août 2015, portant fixation des emplois civils supérieurs conformément aux dispositions de l'article 92 de la constitution,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etats à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 81-793 du 9 juin 1981, portant organisation des services de l'administration centrale du ministère de la santé publique, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2006-746 du 13 mars 2006 et le décret n° 2007-3017 du 27 novembre 2007,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-1216 du 18 octobre 2016, chargeant Monsieur Hichem Mechichi, contrôleur général des services publics, chef de cabinet de la ministre de la santé.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du premier paragraphe de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Hichem Mechichi, contrôleur général des services publics, chef de cabinet de la ministre de la santé, est habilité à signer par délégation de la ministre de la santé, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des textes à caractère règlementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 9 septembre 2016.

Tunis, le 1^{er} novembre 2016.

La ministre de la santé

Samira Meraiï Feriaa

Par arrêté de la ministre de la santé du 1^{er} novembre 2016.

La classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur d'administration centrale, est attribuée à Monsieur Foued Ben Haj Yahia Mahrab, administrateur conseiller de la santé publique, sous-directeur des affaires générales à l'hôpital régional « Sadok Mokadem » de Jerba.

Par arrêté de la ministre de la santé du 1^{er} novembre 2016.

Le docteur Nabih Thabet, inspecteur régional de la santé publique, est chargé des fonctions de sous-directeur de la santé de base à la direction de la santé préventive à la direction régionale de la santé de Tozeur.

Par arrêté de la ministre de la santé du 1^{er} novembre 2016.

Mademoiselle Olfa Challouf, médecin principal de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service de l'organisation des activités des services d'urgence à la sous-direction de l'organisation des activités à la direction de l'organisation hospitalière à la direction générale des structures sanitaires publiques au ministère de la santé.

Par arrêté de la ministre de la santé du 1^{er} novembre 2016.

Madame Olfa Ben Rajab est nommée membre représentant le ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale au conseil d'administration de l'hôpital d'enfants Bechir Hamza de Tunis, en remplacement de Monsieur Karim El Souissi, et ce, à compter du 11 août 2016.

Par arrêté de la ministre de la santé du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Mohamed Ibn El Azrek est nommé membre représentant le ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale au conseil d'administration de l'hôpital Sahloul de Sousse, en remplacement de Monsieur E'Mhamed El Mahjoub, et ce, à compter du 23 août 2016.

Par arrêté de la ministre de la santé du 1^{er} novembre 2016.

Le docteur Kheireddine El Raddaoui est nommé membre représentant des médecins assistants hospitalo-universitaires exerçant au sein de l'institut au conseil d'administration de l'institut Mohamed Kassab d'Orthopédie de Ksar Said, en remplacement du docteur Moez El Ouertatani, et ce, à compter du 4 juin 2016.

Par arrêté de la ministre de la santé du 1^{er} novembre 2016.

Le professeur Samir Kamoun est nommé membre représentant des médecins chefs de services au conseil d'administration de l'hôpital Hedi Chaker de Sfax, en remplacement du professeur Mongia Hachicha, et ce, à compter du 10 juin 2016.

Par arrêté de la ministre de la santé du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Mokhtar El Sghayer est nommé membre représentant le ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale au conseil d'administration du centre de traumatologie et des grands brûlés de Ben Arous, en remplacement de Monsieur Adel El Ayari, et ce, à compter du 11 août 2016.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Arrêté du ministre des affaires sociales du 1^{er} novembre 2016, portant délégation de signature.

Le ministre des affaires sociales,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 96-269 du 14 février 1996, portant organisation du ministère des affaires sociales, tel que complété par le décret n° 2010-1223 du 24 mai 2010,

Vu le décret n° 2013-4218 du 26 septembre 2013, accordant la classe exceptionnelle à Monsieur Mongi Bouaziz, conseiller des services publics, chargé des fonctions de directeur général des services communs au ministère des affaires sociales,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Mongi Bouaziz, conseiller des services publics, chargé des fonctions de directeur général des services communs au ministère des affaires sociales, est habilité à signer par délégation du ministre des affaires sociales, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exclusion des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 27 août 2016.

Tunis, le 1^{er} novembre 2016.

Le ministre des affaires sociales

Mohamed Trabelsi

**MINISTERE DES TECHNOLOGIES
DE LA COMMUNICATION
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE**

Par arrêté du ministre des technologies de la communication et de l'économie numérique du 1^{er} novembre 2016.

Madame Raja Darghouth est nommée membre représentant la banque centrale de Tunisie au conseil d'administration de l'office national des postes, et ce, en remplacement de Monsieur Abdelkrim Khaldi.

Par arrêté du ministre des technologies de la communication et de l'économie numérique du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Wissem Gaida Mahjoub est nommé membre représentant le ministère du transport au conseil d'administration de l'office national des postes.

Par arrêté du ministre des technologies de la communication et de l'économie numérique du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Saber Sallami est nommé membre représentant le ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale au conseil d'administration de l'office national des postes, et ce, en remplacement de Monsieur Alaya Bechikh.

Par arrêté du ministre des technologies de la communication et de l'économie numérique du 1^{er} novembre 2016.

Madame Aziza Mrabti est nommée membre représentant le ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale au conseil d'entreprise de l'agence nationale de certification électronique, et ce, en remplacement de Monsieur Mohsen Dhawafi.

Par arrêté du ministre des technologies de la communication et de l'économie numérique du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Bechir Afifi est nommé membre représentant le ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale au conseil d'entreprise du centre d'information, de formation, de documentation et d'études en technologies des communications, et ce, en remplacement de Monsieur Naoufel Ben Zid.

Par arrêté du ministre des affaires culturelles du 1^{er} novembre 2016.

Madame Olfa Hadj Saïd, architecte en chef, est chargée des fonctions de directeur des activités culturelles et des arts au commissariat régional des affaires culturelles de l'Ariana.

Par arrêté du ministre du transport du 17 octobre 2016.

Monsieur Mondher Dhaoui, officier principal de deuxième classe de la marine marchande, est chargé des fonctions de directeur régional du transport du gouvernorat de Jendouba.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 2008-1684 du 22 avril 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre du transport du 17 octobre 2016.

Monsieur Laidi Ben Arfa, administrateur en chef, est chargé des fonctions de directeur régional du transport du gouvernorat de Kébili.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 2008-1684 du 22 avril 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre du transport du 17 octobre 2016.

Monsieur Hamel Ghazouani, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur à la direction régionale du transport du gouvernorat de Béja.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 2008-1684 du 22 avril 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre du transport du 17 octobre 2016.

Mademoiselle Inés Terres, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de chef de service de la réglementation du transport aérien à la direction générale de l'aviation civile au ministère du transport.

Arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 1^{er} novembre 2016, portant délégation de signature au matière disciplinaire.

La ministre des affaires de la jeunesse et du sport,
Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2005-1842 du 27 juin 2005, fixant les attributions du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2007-1124 du 7 mai 2007, portant organisation du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-564 du 29 avril 2016, portant nomination de Monsieur Maher Mrayeh en qualité de chef de cabinet du ministre de la jeunesse et des sports,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, qui a modifié et complété la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, la ministre des affaires de la jeunesse et du sport délègue à Monsieur Maher Mrayeh, chef de cabinet de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport le droit de signature des rapports de traduction devant le conseil de discipline et les décisions de sanctions disciplinaires, à l'exception de la sanction de la révocation.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 27 août 2016.

Tunis, le 1^{er} novembre 2016.

*La ministre des affaires
de la jeunesse et du sport*

Majdouline Cherni

Arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 1^{er} novembre 2016, portant délégation de signature.

La ministre des affaires de la jeunesse et du sport,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2005-1842 du 27 juin 2005, fixant les attributions du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2007-1124 du 7 mai 2007, portant organisation du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-564 du 29 avril 2016, portant nomination de Monsieur Maher Mrayeh en qualité de chef de cabinet du ministre de la jeunesse et des sports,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe premier de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Maher Mrayeh, chef de cabinet de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport, est habilité à signer par délégation de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 27 août 2016.

Tunis, le 1^{er} novembre 2016.

*La ministre des affaires
de la jeunesse et du sport*

Majdouline Cherni

Arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 1^{er} novembre 2016, portant délégation de signature.

La ministre des affaires de la jeunesse et du sport,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2005-1842 du 27 juin 2005, fixant les attributions du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2007-1124 du 7 mai 2007, portant organisation du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2014-2076 du 2 juin 2014, chargeant Monsieur Abdelmonem Chaâfi, des fonctions de directeur général des services communs au ministère de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-1032 du 4 août 2016, attribuant la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur général d'administration centrale à Monsieur Abdelmonem Chaâfi, chargé des fonctions de directeur général des services communs au ministère de la jeunesse et des sports,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Abdelmonem Chaâfi, directeur général des services communs au ministère des affaires de la jeunesse et du sport, est habilité à signer par délégation de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 27 août 2016.

Tunis, le 1^{er} novembre 2016.

*La ministre des affaires
de la jeunesse et du sport*

Majdouline Cherni

Arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 1^{er} novembre 2016, portant délégation de signature.

La ministre des affaires de la jeunesse et du sport,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2005-1842 du 27 juin 2005, fixant les attributions du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2007-1124 du 7 mai 2007, portant organisation du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2014-3679 du 3 octobre 2014, chargeant Monsieur Tahar Hammami des fonctions de directeur des ressources humaines et du matériel à la direction générale des services communs au ministère de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Tahar Hammami, directeur des ressources humaines et du matériel à la direction générale des services communs au ministère des affaires de la jeunesse et du sport, est habilité à signer par délégation de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 27 août 2016.

Tunis, le 1^{er} novembre 2016.

*La ministre des affaires
de la jeunesse et du sport*
Majdouline Cherni

Arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 1^{er} novembre 2016, portant délégation de signature.

La ministre des affaires de la jeunesse et du sport,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2005-1842 du 27 juin 2005, fixant les attributions du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2007-1124 du 7 mai 2007, portant organisation du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2010-1341 du 3 juin 2010, chargeant Monsieur Ridha Allagui, des fonctions de directeur de l'organisation, des méthodes et de l'informatique à la direction générale des services communs au ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2014-4486 du 9 décembre 2014, attribuant la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale à Monsieur Ridha Allagui, chargé des fonctions de directeur de l'organisation, des méthodes et de l'informatique à la direction générale des services communs au ministère de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Ridha Allagui, directeur de l'organisation, des méthodes et de l'informatique à la direction générale des services communs au ministère des affaires de la jeunesse et du sport, est habilité à signer par délégation de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 27 août 2016.

Tunis, le 1^{er} novembre 2016.

*La ministre des affaires
de la jeunesse et du sport*
Majdouline Cherni

Arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 1^{er} novembre 2016, portant délégation de signature.

La ministre des affaires de la jeunesse et du sport,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2005-1842 du 27 juin 2005, fixant les attributions du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2007-1124 du 7 mai 2007, portant organisation du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2014-552 du 17 janvier 2014, chargeant Monsieur Naoufel Belhadj Rhouma, des fonctions de directeur des bâtiments et de l'équipement à la direction générale des services communs au ministère de la jeunesse et des sports,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Naoufel Belhadj Rhouma, directeur des bâtiments et de l'équipement à la direction générale des services communs au ministère des affaires de la jeunesse et du sport, est habilité à signer par délégation de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 27 août 2016.

Tunis, le 1^{er} novembre 2016.

*La ministre des affaires
de la jeunesse et du sport*

Majdouline Cherni

Arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 1^{er} novembre 2016, portant délégation de signature.

La ministre des affaires de la jeunesse et du sport,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2005-1842 du 27 juin 2005, fixant les attributions du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2007-1124 du 7 mai 2007, portant organisation du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2014-1483 du 23 avril 2014, chargeant Madame Aida Dhib épouse Sahraoui, des fonctions de sous-directeur du budget de fonctionnement à la direction des affaires financières à la direction générale des services communs au ministère de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Madame Aida Dhib épouse Sahraoui, sous-directeur du budget de fonctionnement à la direction des affaires financières à la direction générale des services communs au ministère des affaires de la jeunesse et du sport, est habilitée à signer par délégation de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 27 août 2016.

Tunis, le 1^{er} novembre 2016.

*La ministre des affaires
de la jeunesse et du sport*

Majdouline Cherni

Arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 1^{er} novembre 2016, portant délégation de signature.

La ministre des affaires de la jeunesse et du sport,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2005-1842 du 27 juin 2005, fixant les attributions du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2007-1124 du 7 mai 2007, portant organisation du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n°2014-562 du 17 janvier 2014, chargeant Madame Wided Gafsi épouse Gaied Ahmed, des fonctions de sous-directeur du budget de l'équipement à la direction des affaires financières à la direction générale des services communs au ministère de la jeunesse et des sports,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Madame Wided Gafsi épouse Gaied Ahmed, sous-directeur du budget de l'équipement à la direction des affaires financières à la direction générale des services communs au ministère des affaires de la jeunesse et du sport, est habilitée à signer par délégation de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 27 août 2016.

Tunis, le 1^{er} novembre 2016.

*La ministre des affaires
de la jeunesse et du sport*
Majdouline Cherni

Arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 1^{er} novembre 2016, portant délégation de signature.

La ministre des affaires de la jeunesse et du sport,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2005-1842 du 27 juin 2005, fixant les attributions du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2007-1124 du 7 mai 2007, portant organisation du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2011-2770 du 3 octobre 2011, chargeant Monsieur Mohieddine Arbaoui, des fonctions de directeur de la planification et de l'évaluation à la direction générale des services communs au ministère de la jeunesse et des sports,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Mohieddine Arbaoui, directeur de la planification et de l'évaluation à la direction générale des services communs au ministère des affaires de la jeunesse et du sport, est habilité à signer par délégation de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 27 août 2016.

Tunis, le 1^{er} novembre 2016.

*La ministre des affaires
de la jeunesse et du sport*
Majdouline Cherni

Arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 1^{er} novembre 2016, portant délégation de signature.

La ministre des affaires de la jeunesse et du sport,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2005-1842 du 27 juin 2005, fixant les attributions du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2007-1124 du 7 mai 2007, portant organisation du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 2 mai 2016, chargeant Madame Fatma Chahbi née Boughzala, de la direction du bureau des relations avec le citoyen au cabinet du ministère de la jeunesse et des sports en bénéficiant de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Madame Fatma Chahbi née Boughzala, chef du bureau des relations avec le citoyen au cabinet du ministère des affaires de la jeunesse et du sport, est habilitée à signer par délégation de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 27 août 2016.

Tunis, le 1^{er} novembre 2016.

*La ministre des affaires
de la jeunesse et du sport*

Majdouline Cherni

Arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 1^{er} novembre 2016, portant délégation de signature.

La ministre des affaires de la jeunesse et du sport,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2005-1842 du 27 juin 2005, fixant les attributions du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2007-1124 du 7 mai 2007, portant organisation du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2010-2254 du 14 septembre 2010, chargeant Madame Naouel Boujnah épouse Laâdhari, des fonctions de directeur de la gestion des documents et de la documentation à la direction générale des services communs au ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2014-4485 du 9 décembre 2014, attribuant la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale à Madame Naouel Boujnah épouse Laâdhari, chargée des fonctions de directeur de la gestion des documents et de la documentation à la direction générale des services communs au ministère de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Madame Naouel Boujnah épouse Laâdhari, directeur de la gestion des documents et de la documentation à la direction générale des services communs au ministère des affaires de la jeunesse et du sport, est habilitée à signer par délégation de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 27 août 2016.

Tunis, le 1^{er} novembre 2016.

*La ministre des affaires
de la jeunesse et du sport*

Majdouline Cherni

Arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 1^{er} novembre 2016, portant délégation de signature.

La ministre des affaires de la jeunesse et du sport,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2005-1842 du 27 juin 2005, fixant les attributions du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2007-1124 du 7 mai 2007, portant organisation du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 13 mai 2016, chargeant Monsieur Chokri Hamda, des fonctions de directeur des affaires juridiques à la direction générale des services communs au ministère de la jeunesse et des sports,

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Chokri Hamda, directeur des affaires juridiques à la direction générale des services communs au ministère des affaires de la jeunesse et du sport, est habilité à signer par délégation de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 27 août 2016.

Tunis, le 1^{er} novembre 2016.

*La ministre des affaires
de la jeunesse et du sport*

Majdouline Cherni

Arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 1^{er} novembre 2016, portant délégation de signature.

La ministre des affaires de la jeunesse et du sport,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités

locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2005-1842 du 27 juin 2005, fixant les attributions du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2007-1124 du 7 mai 2007, portant organisation du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres

Vu l'arrêté du chef du gouvernement du 16 mars 2016, chargeant Monsieur Makram Chouchane des fonctions de directeur des affaires financières à la direction générale des services communs au ministère de la jeunesse et des sports.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Makram Chouchane, directeur des affaires financières à la direction générale des services communs au ministère des affaires de la jeunesse et du sport, est habilité à signer par délégation de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 27 août 2016.

Tunis, le 1^{er} novembre 2016.

*La ministre des affaires
de la jeunesse et du sport*

Majdouline Cherni

**MINISTERE DE LA FEMME, DE
LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE**

Par arrêté de la ministre femme, de la famille et de l'enfance du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur Souhail Dahmene, professeur principal de jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de secrétaire principal à l'institut supérieur des cadres de l'enfance.

En application des dispositions de l'article 9 du décret n° 91-517 du 10 avril 1991, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté de la ministre femme, de la famille et de l'enfance du 1^{er} novembre 2016.

Madame Ines Guerfel, psychologue, est chargée des fonctions du chef d'unité des recherches pédagogiques et techniques à l'institut supérieur des cadres de l'enfance.

En application des dispositions de l'article 24 du décret n° 92-1804 du 5 octobre 1992, l'intéressée bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un chef service d'administration centrale.

Par arrêté de la ministre femme, de la famille et de l'enfance du 1^{er} novembre 2016.

Madame Latifa Tajouri, travailleur social conseiller, est chargée des fonctions de chef de service d'observation et de lutte contre la discrimination à l'égard de la femme à la direction générale des affaires de la femme et de la famille, au ministère de la femme, de la famille et de l'enfance.

**MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA GOUVERNANCE**

Décret gouvernemental n° 2016-1225 du 27 octobre 2016, portant prorogation des dispositions de l'article 23 du décret n° 2013-5093 du 22 novembre 2013, relatif au comité du contrôle d'Etat relevant de la Présidence du gouvernement et fixant le statut particulier de ses membres.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre de la fonction publique et de la gouvernance,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83- 112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment par le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu la loi n° 89-9 du 1^{er} février 1989, relative aux participations, entreprises et établissements publics, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée par la loi n° 94-102 du 1^{er} août 1994 et la loi n° 96-74 du 29 juillet 1996 et notamment l'article 17 (nouveau) et notamment la loi n° 2006- 36 du 12 juin 2006,

Vu le décret n° 69-400 du 7 novembre 1969, portant création d'un Premier ministre et fixant les attributions du Premier ministre,

Vu le décret n° 70-118 du 11 avril 1970, relatif à l'organisation du Premier ministre, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret n° 71-133 du 10 avril 1971, relatif à la réorganisation des services du Premier ministre et fixant les attributions du Premier ministre, tel que modifié et complété par le décret n° 87-1299 du 27 novembre 1987,

Vu le décret n° 2013-5093 du 22 novembre 2013, relatif au comité du contrôle d'Etat relevant de la présidence du gouvernement et fixant le statut particulier de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-271 du 2 mars 2016, relative à la création du ministère de la fonction publique, de la gouvernance et la lutte contre la corruption,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-962 du 4 août 2016, fixant les attributions du ministère de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'avis du tribunal administratif.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Est prorogée les dispositions de l'article 23 du décret n° 2013-5093 du 22 novembre 2013, relatif au comité du contrôle d'Etat relevant du ministère de la fonction publique et de la gouvernance et fixant le statut particulier de ses membres d'une période de 3 mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent décret gouvernemental.

Cette prorogation concerne les cadres qui ont déjà déposés des demandes d'intégration et jusqu'au 16 décembre 2014 au bureau d'ordre centrale de la Présidence du gouvernement.

Art. 2 - La ministre des finances et le ministre de la fonction publique et de la gouvernance sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 octobre 2016.

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Pour Contreseing

La ministre des finances

Lamia Boujnah Zribi

Le ministre de la fonction

publique et de la

gouvernance

Abid Briki